

PROTOCOLE de DISCUSSION

Etabli entre

le Ministre de l'éducation nationale

le SNETAA,
Syndicat National de l'Enseignement Technique Action Autonome

le SGEN-CFDT,
Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche Publique

le SE-UNSA
Syndicat des Enseignants

et

le SNALC-CSEN
Syndicat National des Lycées et Collèges

En scolarisant environ 30% des lycéens, l'enseignement professionnel démontre qu'il est une voie de réussite à part entière aux côtés des voies générale et technologique.

Il contribue ainsi à la réalisation des objectifs fixés par la loi d'orientation sur l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005 : aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans une qualification minimale de niveau V et 80% d'une génération doit atteindre le niveau IV.

L'enseignement professionnel participe à la lutte contre les sorties sans qualification dans une perspective de formation et d'insertion professionnelles.

Toutefois, les données les plus récentes font apparaître que l'Ecole ne parvient pas à faire réussir tous les élèves. C'est ainsi que 160.000 jeunes sortent encore, chaque année, du système scolaire sans qualification.

La lutte contre l'échec scolaire et contre les sorties sans qualification apparaît donc comme une priorité qui doit rencontrer un large consensus.

Parallèlement la création des baccalauréats professionnels en 1985 a permis l'augmentation significative des taux d'accès au niveau IV de formation, contribuant à la société de la connaissance et aux besoins en emplois qualifiés des branches professionnelles. Pour répondre aux objectifs de qualification fixés par la Nation, le nombre de bacheliers professionnels doit augmenter.

Aussi, le Ministre de l'Education Nationale et les organisations syndicales estiment indispensable que soit engagé un plan ambitieux de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel.

Cette réforme d'envergure doit permettre d'augmenter l'attractivité des lycées professionnels et d'offrir au corps des Professeurs de lycée professionnel des perspectives ambitieuses.

Les signataires décident d'engager des discussions en s'appuyant sur les principes suivants :

- la voie professionnelle doit participer à l'augmentation du niveau de qualification
- la spécificité de l'enseignement professionnel qui vise prioritairement à l'insertion professionnelle des jeunes doit être confortée
- l'enseignement professionnel doit pouvoir proposer des cursus de scolarité permettant la qualification au niveau V (CAP/BEP), au niveau IV (bac pro) et la perspective de qualification au niveau III (BTS, licence professionnelle).

Sur le fondement de ces principes, le Ministre de l'Education Nationale et les syndicats signataires conviennent d'un programme portant sur les modalités futures de la mise en œuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009.

Le travail en commun, qui permettra d'organiser l'évolution de l'enseignement professionnel et en particulier celle des baccalauréats professionnels se concentrera entre autres sur :

- la place et le statut des diplômés de niveau V afin de renforcer leur capacité d'insertion dans l'emploi et la reconnaissance réelle par les branches professionnelles ;
- la détermination de passerelles entre les formations de niveau V et les formations de niveau IV ;
- l'organisation de la scolarité et les modalités pédagogiques des baccalauréats professionnels en 3 ans selon les publics ;
- l'évolution de l'enseignement professionnel pour qu'il accueille des publics diversifiés dans le but d'augmenter les niveaux de qualification ;
- les perspectives pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur ;
- la mise en place de parcours diversifiés dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation.

Dans cette perspective, l'année 2008 sera mise à profit pour préparer au mieux la réforme dans les académies où notamment :

- les projets seront affinés au regard des besoins propres à chaque champ d'activité professionnelle ;
- des concertations seront conduites pour assurer les meilleures conditions d'implantation des sections ;
- les expérimentations seront approfondies et évaluées.

Les travaux trouveront un prolongement et s'appuieront sur l'expertise des commissions professionnelles consultatives.

Fait à PARIS, le 18 décembre 2007

Christian LAGE
SNETAA

Thierry CADART
SGEN-CFDT

Luc BERILLE
SE-UNSA

Bernard KUNTZ
SNACL-CSEN

Xavier DARCOS
Ministre de l'Education nationale